

MAIRIE
d'USSON-du-POITOU
- Vienne -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 3 novembre 2014

PROCÈS-VERBAL

Le trois novembre deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, maire.

Etaient présents : MM. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS DUPONT Brigitte – M. IRIBARREN Jean-François – Mme ARLOT Monique – MM. CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – M. BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mme LOUAIL Céline – M. LEPERCQ Olivier.

Etaient absentes et représentées : Mme Corinne PERRY (pouvoir à Mme Nathalie DELURET)
Mme Dominique DUMONTIER (pouvoir à M. Olivier LEPERCQ)

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points aux affaires diverses : l'évaluation des risques professionnelles, et la réorganisation des services administratifs et modification des horaires d'ouverture de la Mairie.

Les membres du Conseil Municipal répondent favorablement.

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2014

A la demande de Madame Dominique DUMONTIER, quelques modifications sont apportées au procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2014 :

- Concernant le CCAS (rubrique Informations) :

- Madame Dominique DUMONTIER avait demandé son intégration au Centre Communal d'Action Sociale.
- L'élection de ses membres se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

- Rubrique Questions des Conseillers :

- Lire : Madame Dominique DUMONTIER demande une présentation du budget pour le prochain Conseil Municipal et non demande une réunion pour une présentation du budget.

Le cahier de doléances est mis à la disposition des administrés, suite à la mise en place du sens interdit de la portion de voie Rue du Général de Gaulle située entre la Grand'Rue et la Rue Saint Pierre.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de traiter le point 3 – Lotissement Rue Geneviève Vignes pour débiter.
Les membres du Conseil Municipal répondent favorablement

3 – Lotissement Geneviève Vignes : révision du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement, le prix de vente est de 23 €/m², et qu'à ce jour, aucune réservation n'est en cours.

Pour favoriser l'implantation de construction et l'arrivée de nouveaux habitants, il est proposé la réduction du prix de vente au m².

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Serge RENAUD, 2^{ème} Adjoint, chargé des Finances, décide, à l'unanimité de ses membres, de fixer le prix de vente à 15 € TTC/m².

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail, mené par Monsieur Serge RENAUD, soit constitué pour promouvoir le lotissement.

Sont désignés : Madame Brigitte LOUIS DUPONT, Madame Nathalie DELURET, Madame Monique ARLOT et Monsieur Olivier LEPERCQ.

1 – Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire expose :

La taxe d'aménagement est destinée au financement des collectivités locales, et en particulier des investissements qu'elles réalisent en matière d'équipements publics (voirie, réseaux). Les principaux bénéficiaires sont les communes, les intercommunalités et les départements. Une partie de la taxe est également affectée au Conseil Général, mais pas aux autres régions.

La taxe d'aménagement concerne l'ensemble des travaux de construction, d'agrandissement ou d'aménagement (sauf exception) qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménagement, déclaration préalable), qu'ils soient réalisés par des particuliers ou par des entreprises.

L'instauration de la taxe d'aménagement est de droit de 1% pour toutes les communes qui disposent d'un POS ou d'un PLU, même sans délibération. Elle est facultative, sur délibération du Conseil Municipal pour les autres communes.

La délibération qui instaure la taxe d'aménagement ne peut être abrogée avant un délai de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement sur la totalité de son territoire.

2 – Travaux Salle Maigret : assistance de service de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

Monsieur le Maire rappelle qu'un avant-projet a été réalisé par l'architecte, Madame Isabelle CASTELLI.

Il propose de confier à la Communauté de Communes du Montmorillonnais une mission d'assistance de services pour aider la Commune à élaborer un projet de restructuration de la Salle Maigret.

Pour ce faire, une convention doit être passée entre la Commune et la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à l'assistance de services de la Communauté de Communes du Montmorillonnais pour le projet de restructuration de la Salle Maigret.

4 – Formation des élus

Monsieur le Maire propose une enveloppe de 100 €uros, par an et par élu souhaitant participer à une formation payante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

5 – Ressources Humaines : régime indemnitaire de la filière culturelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2014 créant un poste d'Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe.

Afin de mettre à jour la situation de l'agent, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, d'instaurer l'Indemnité d'Administration et de Technicité et la Prime de Sujétions Spéciales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

6 – Tarifs 2015

Salles :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, fixe les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 (+ 2% sur tarifs 2014) :

Utilisateur	Salle Maigret	Salle Omnisport	Club House
Associations locales et vin d'honneur	80.61	163.63	
Associations extérieures à la Commune hors thé dansant	144.75	286.76	
Banquet	135.52	405.26	
Mariage	203.27	561.17	
Vente Déballage	167.52		
Manifestations Départementales		274.87	
Congrès		506.29	
Thé dansant associations extérieures à la Commune		757.71	
Particuliers			52.02
Forfait annuel			
Théâtre Ecole Privée	140.62		
Club de la Joie de Vivre	234.09		
Installation podium			
Par 2 Agents de la Commune		111.22	
Par 1 Agent de la Commune + l'Association		66.46	

Médiathèque :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le maintien des tarifs appliqués en 2014 :

Cotisation annuelle :

- | | |
|-----------------------------|---------|
| - Jeunes de moins de 18 ans | Gratuit |
| - Adultes | 7€ |

Remboursement de document perdu ou abîmé Au prix d'achat

Dégradations de boîtiers de CD 1€

Consultation Internet :

- | | |
|-------------|-------|
| - 1/2 heure | 0.50€ |
| - 1 heure | 1€ |

Impression de document :

- | | |
|-----------|-------|
| - l'unité | 0.50€ |
|-----------|-------|

Ateliers :

- | | |
|-------------------------------|---------|
| - Musique (mercredi matin) | Gratuit |
| - Thème (mercredi après-midi) | 2€ |
| - Créativités (été) | 5€ |

Cimetière :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le maintien des tarifs appliqués en 2014 :

Concession terrain :

- | | |
|---------------|--------|
| - 50 ans | 500€ |
| - perpétuelle | 1 000€ |

Concession columbarium :

- | | |
|-------------------------|------|
| - 30 ans (renouvelable) | 500€ |
|-------------------------|------|

Concession caverne :

- | | |
|-------------------------|------|
| - 30 ans (renouvelable) | 500€ |
| - 50 ans (renouvelable) | 750€ |
| - ouverture caverne | 40€ |

Jardin du Souvenir :

- | | |
|------------------------------------|-----|
| - Dispersion des cendres | 50€ |
| - Gravure sur plaque commémorative | 40€ |

20h50 – Départ de Monsieur Jean-François IRIBARREN (pouvoir donné à Monsieur Michel JARRASSIER)
Départ de Monsieur Pascal ROUSSEL (pouvoir donné à Monsieur Jérôme BUISSET)

7 – Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Monsieur Serge RENAUD, 2^{ème} Adjoint, chargé des Finances, décide, à l'unanimité de ses membres d'approuver les modifications apportées aux crédits alloués au titre de l'exercice 2014 telles que présentées ci-dessous :

Libellés	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits déjà alloués
Fonctionnement		
022 – Dépenses imprévues	4 000	
023 – Virement à la section d'Investissement		4 000
Investissement		
020 – Dépenses Imprévues	4 000	
021 – Virement de la section de Fonctionnement		4 000
020 – Dépenses Imprévues	12 630	
21578-164 Matériel de Voirie (signalétique)		9 500
2313-176 Travaux 23 rue du Général de Gaulle		500
2183-190 Informatique Médiathèque		630
2313-190 Travaux Médiathèque		2 000
TOTAUX	20 630	20 630

8 – Renouvellement contrat de services logiciels

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les contrats de services Vienne Services et les logiciels COSOLUCE et Odyssee Informatique prennent fin le 31 décembre 2014.

Monsieur le Maire propose de renouveler ces contrats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte le renouvellement de ces contrats de services.

9 – Périscolaire

Madame Brigitte LOUIS-DUPONT, 3^{ème} adjointe, en charge des affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal que l'atelier « escrime » prendra fin le 28 novembre 2014.

Madame Sylvie EDELIN – L'ARTelier de la Gartempe – propose la dispense de 6 ateliers aux enfants de CE et CM de l'Ecole Publique pour la somme de 500 €uros.

Monsieur le Maire propose qu'une convention soit passée avec Madame Sylvie EDELIN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

AFFAIRES DIVERSES

➤ Plantation et entretien de haies en bordure de sentiers aménagés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Montmorillonnais (CCM) propose des travaux de plantations d'essences bocagères et autochtones d'origine française. Ces plantations se situeront en limite de propriété publique/privée le long des voies publiques concernées par un sentier de randonnée aménagé par le ou les prestataire(s) de la CCM.

L'entretien, durant la phase de croissance incombera à la CCM et/ou ses prestataires.

Passée cette phase d'entretien effectuée par la CCM et/ou ses prestataires, la haie devra être entretenue par la commune côté voie publique, et par le propriétaire privé côté propriété privée.

Monsieur le Maire cite l'exemple de la haie double qui a été plantée le long du sentier du Chêne Tremblant (chemin entre la Plaine et la route de Fleurasant).

Monsieur le Maire propose qu'une convention relative à la plantation et à l'entretien de haies en bordure de sentier aménagé soit passée avec la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

➤ Effacement de dettes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande du comptable du Trésor concernant l'effacement d'une dette de cantine pour l'année 2013-2014, dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Le montant des sommes dûes s'élève à 42.12 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'approuver l'effacement de dettes de 42.12 €.

➤ RESSOURCES HUMAINES :

- Evaluation des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'élaboration du document unique et plan d'actions de prévention, le Conseil Municipal, dans sa séance du 7 juillet 2014, avait sollicité l'assistance de service de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds Nationale de Prévention, afin de compenser les frais engendrés par la mise à disposition d'une conseillère de prévention de la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

Le Comité Technique placé près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Paritaire, dans sa séance du 16 septembre dernier, a émis un avis favorable à la démarche de Prévention avec le Fonds National de Prévention pour l'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, suit l'avis émis par le Comité Technique Paritaire.

- Réorganisation des services administratifs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la demande d'un agent (Adjoint Administratif 1^{ère} classe) concernant la modification de ses horaires de travail.

Horaires actuels (36h15 hebdomadaire) :

Jours de travail	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	8h15 – 12h00	13h30 - 17h00
Mardi	8h15 – 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	8h15 – 12h00	13h30 - 17h00
Jeudi	8h15 – 12h00	13h30 - 17h00
Vendredi	8h15 – 12h00	13h30 - 17h00

Horaires futurs (36h15 hebdomadaire) :

Jours de travail	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	8h00 – 12h00	13h30 - 18h00
Mardi	8h00 – 12h00	13h30 - 17h30
Mercredi	8h00 – 12h00	Non travaillé
Jeudi	8h00 – 12h00	13h15 - 17h30
Vendredi	8h00 – 12h00	13h30 - 17h00

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité l'avis du Comité Technique placé près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Paritaire.

Dans sa séance du 15 juillet 2014, le Comité Technique a émis un avis favorable à la réorganisation des services administratifs, et demande, en retour, l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la réorganisation des services administratifs (à compter du 1^{er} décembre 2014).

- Modification des horaires d'ouverture de la Mairie au public

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a sollicité l'avis du Comité Technique placé près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Paritaire concernant la modification des horaires d'ouverture de la Mairie.

Horaires actuels (14h30 hebdomadaire) :

Jours de travail	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	9h00 – 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	9h00 – 12h00	14h00 – 16h30
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00

Nouveaux horaires d'ouverture au public (20h30 hebdomadaire) :

Jours de travail	Horaires du matin	Horaires de l'après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	Fermé
Mardi	8h30 – 12h00	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h00	Fermé
Jeudi	8h30 – 12h00	Fermé
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00

Dans sa séance du 15 juillet 2014, le Comité Technique a émis un avis favorable à la modification des horaires d'ouverture de la Mairie, et demande, en retour, l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, émet un avis favorable à la modification des horaires d'ouverture de la Mairie, à compter du 1^{er} janvier 2015.

INFORMATIONS

- Réunion Maire-Adjoint

Après concertation entre le Maire et ses adjoints, il a été décidé que les réunions Maire-Adjointes ne seraient pas ouvertes aux conseillers.

- Présentation Finances

La présentation du budget est reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- Assainissement 2015

Tarifs : - part fixe : 67 € (2014 : 62€)
- part variable : 1,065 €/m³ d'eau consommé (2014 : 0,84 €)

- Syndicat Mixte du Pays Montmorillonnais

Le bilan d'activité 2013 est à la disposition de chacun au secrétariat de la Mairie.

- Alain BREGEON - dénomination de la rue des Martyrs de la Résistance

Monsieur BREGEON fera un exposé de ses recherches le mardi 18 novembre 2014 à 19h à la Mairie.

- Personnel communal

Madame Martine PEDROS, en arrêt maladie, est remplacée par Madame Marie-Ange BORG.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Madame Brigitte LOUIS DUPONT :

- La Mairie, en partenariat avec l'association Culture et Créations Ussonnaises, offrira un goûter aux enfants des deux écoles, lors d'un arbre de Noël organisé le 22 décembre prochain.

Madame Monique ARLLOT :

- Réunion de la commission Environnement à la Maison des Services de Montmorillon le 15 octobre dernier : difficulté de trouver des personnes pour entretenir les sentiers de randonnées (1 400 km de chemins sur tout le territoire CCM). Une concertation sera faite avec les élus.

- Demande la mise en place d'un couloir de secours sur le parking de la Salle Omnisport en cas d'évacuation d'urgence pour le loto du Club de Gymnastique Volontaire le 11 novembre prochain.

Réponse du Maire : A voir avec les services techniques.

Monsieur Vincent CHASTANET :

- Comment sont repérés les emplacements au cimetière ?

Réponse du Maire : Grâce à un plan. Pour toute demande d'informations, voir avec le service cimetière.

Monsieur Jérôme BUISSET :

- Des nouvelles de la chorale Chœurs d'Enfants ?

Réponse de Mme Marie-Hélène BOMPAS : 6 inscrits, dont 2 sont partis sur l'Isle-Jourdain (plus pratique car répétitions le mercredi après-midi).

- La date de l'Assemblée Annuelle a été modifiée. L'année prochaine elle aura lieu le 14 juillet.

Déroulement : vendredi 13 juillet au soir : Bal + feu d'artifice au Jardin de la Clouère – samedi 14 juillet : vide-grenier – pétanque et repas le midi au Prieuré.

- Compte-rendu de la réunion du Val de Clouère.

- L'U.S.U. envisage d'organiser la Fête de la Musique le 21 juin 2015 avec au programme vide-grenier, bal country. Les dirigeants demandent la gratuité de la Salle Omnisport.

Réponse du Maire : Nous adresser une demande écrite.

Madame Nathalie DELURET :

- Les WC publics extérieurs à côté de la Salle Maigret sont spartiates. Il y a une fuite.

Réponse du Maire : Travaux intégrer dans le projet de restructuration de la Salle Maigret. Pour la fuite, voir avec le service technique.

- Le miroir installé à la sortie de la rue Saint Pierre est trop haut.

Réponse du Maire : Difficulté de régler le miroir et pour les véhicules légers et pour les poids lourds.

- Les véhicules roulent trop vite rue Maigret, et ils ne marquent pas le STOP.

Réponse du Maire : Des balises ont été installées afin de limiter la vitesse.

- Demande parking à vélos place de l'Etoile et place du Marché.

Réponse du Maire : A voir.

Monsieur Alain POUTHIER :

- La lagune de La Font (à l'extérieur) n'est pas entretenue (orties, ronces...). Demander au SIVEER de faire l'entretien.

- Vitesse excessive dans le village de La Font.

Réponse du Maire : Le problème sera discuté en commission voirie jeudi prochain.

Monsieur Olivier LEPERCQ :

- Compte rendu sur le jeu « la Carte des Trésors » : Usson 2^{ème} commune du Département avec 350 cartes retournées.

- Bonne retombée sur le nouveau sens de circulation rue du Général de Gaulle.

- La vitrine de Noël sera reconduite cette année.

- Animation Halloween avec distribution de bonbons dans les commerces.

Séance levée à 22h15.